



Compte-rendu du Comité Technique Local du 27 Mai 2015

En introduction, nous avons rappelé notre désaccord sur le prélèvement à la source, que veut mettre en place le gouvernement, car cela entraînerait encore d'avantage de suppressions d'emplois dans notre direction. Nous avons également fait part de notre vive inquiétude sur le projet de régionalisation des services de l'état.

Au plan local, nous avons demandé la réouverture de l'accueil de l' H D F au 3 rue Charles Bienner. Sur ce point, un groupe de travail sera organisé prochainement.

Les sujets à l'ordre du jour de ce CT étaient : le bilan du DUERP 2014, la création du Pôle de Recouvrement Déconcentré (PRD) et questions diverses.

Sur le DUERP

La campagne 2014 a permis un meilleur recensement des risques, il a été notamment constaté une augmentation significative des risques psycho-sociaux (RPS). Pour autant, on ne peut que regretter que ce constat sans appel ne soit pas suivi de réponse adaptée puisque les moyens alloués tant humain que financiers font gravement défaut.

Le nombre d'agents en difficulté est évalué en permanence en moyenne à 150.

Si la réponse de la direction sur le sujet se veut rassurante (reconnaissance et hiérarchisation des risques, mise en place de formation pour les chefs de service..), l'accroissement des RPS est directement lié à la multiplication des réformes, des restructurations et des suppressions de personnels.

La mise en place du DUERP est reconnue par tous les acteurs comme étant lourde, dorénavant la campagne du DUERP ne sera plus annuelle mais bisannuelle.

Sur le PRD

Il s'agit de la mise en place d'une structure déconcentrée dédiée à la régularisation des dossiers des repentis fiscaux. Sa mise en place pour le moins précipitée (démarrage le 1^{er} juin, appel de candidature ouvert le 29 mai jusqu'au 3 juin), concernera 12 agents *détachés* (1 A+, 7 A, 3B et 1C) jusqu'au 31/12/2017, voir plus... qui devront traiter 2500 dossiers. Une compensation locale des emplois se fera par un abondement au 1^{er} septembre 2015 de 10 cadres A ALD.

Pour FO-DGFIP 69, ce besoin aurait dû faire l'objet de création nette d'emplois et non pas de prélèvement sur le réseau. Il est regrettable que la mise en place de cette structure s'effectue de manière précipitée, qu'elle échappe aux règles de gestion des CAP locales (affectation par voie de détachement) et qu'elle mette entre parenthèses le contrôle fiscal local.

Les organisations syndicales constatant que la création du PRD s'est effectuée sans avis préalable du CHS, ont demandé la convocation le plus tôt possible d'un CHS sur la question.

Soumise au vote, la proposition en l'état de la création du PRD a été rejetée unanimement par l'ensemble des représentants du personnel entraînant de fait la tenue d'un prochain CT fixé au 4 juin 2015.

Sur les questions diverses

FO-DGFIP a posé des questions précises sur la mise en place des Pôles de contrôle des revenus du patrimoine (PCRP), le président n'a à ce jour aucune réponse à donner car apparemment, les rôles et les missions des futurs PCRP ne sont pas totalement définis...Il est rappelé que les postes seront à pourvoir au 1^{er} septembre 2016 et que les agents qui voudront postuler ou muter ont besoin de connaître l'ensemble du projet avant la fin d'année pour se positionner . Affaire à suivre...

Si vous souhaitez d'avantage de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Tél : 04.72.40.77.12

Mail : fo.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

Vos élus : O. SARAGOSSA, J-L PELLETIER, Y. RAICHL, E. ESTENNE.

**Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT : pour agir dans l'indépendance
pour obtenir rapidement des informations sûres et précises
pour faire vivre la vraie solidarité aux Finances Publiques**

BULLETIN D'ADHESION à retourner à FO DGFIP 69 3 rue de la Charité 69288 LYON Cedex 02

NOM :PRENOM :GRADEAFFECTATION :
déclare vouloir adhérer à FO DGFIP

Fait àle.....

(signature)